



Virkon®

Version 2.0

Date de révision 17.09.2010

Réf.130000032545

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom du produit : Virkon®

Synonymes : Virkon® non-US

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectant

Société : Antec International Limited
Windham Road
Chilton Industrial Estate
Sudbury / Suffolk - CO10 2XD
United Kingdom

Téléphone : +44(0)1787 377 305

Téléfax : +44(0)1787 310 846

Numéro d'appel d'urgence : +352-3666-6543

Adresse e-mail : sds-support@che.dupont.com

Remarques : Antec International Limited is a wholly owned subsidiary of Dupont (UK) Ltd.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Irritant pour la peau.
Risque de lésions oculaires graves.
Nocif pour les organismes aquatiques.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE	Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration [%]
Bis(peroxymonosulfate)bis (sulfate) de pentapotassium	70693-62-8	274-778-7		Xn; R22 C; R34 R52	40 - 50
Sodium Polyphosphate	68915-31-1	272-808-3		Xi; R36/37/38	20 - 25
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	68411-30-3	270-115-0		Xn; R22 Xi; R38 -R41	10 - 12
Acide malique	6915-15-7	230-022-8		Xn; R22 Xi; R37/38 -	7 - 10



Virkon®

Version 2.0

Date de révision 17.09.2010

Réf.130000032545

				R41	
Acide sulfamidique	5329-14-6	226-218-8		Xi; R36/38 R52 -R53	4 - 6
Peroxodisulfate de dipotassium	7727-21-1	231-781-8		O; R 8 Xn; R22 Xi; R36/37/38 R42/43	< 1,1
Sodium toluenesulfonate	12068-03-0	235-088-1		Xi; R36/38	1 - 5
Chlorure de sodium	7647-14-5	231-598-3		Xi; R36	1 - 5

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.
- Inhalation : Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Si la victime ne respire plus: Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et consulter un médecin. Consulter un médecin.
- Ingestion : Ne PAS faire vomir. Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO₂),
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
- Autres informations : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
- Précautions pour la protection de : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.



Virkon®

Version 2.0

Date de révision 17.09.2010

Réf.130000032545

l'environnement

Méthodes de nettoyage : Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Éviter la formation de poussière. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

Conseils supplémentaires : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière dans les endroits clos. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de toute contamination. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit sec et frais.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart de(s): Des matières combustibles

Autres données : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Poussières (fraction alvéolaire et inhalable)	VME Fraction inhalable.	10 mg/m ³	01 2008	INRS (FR)
		Valeur réglementaire contraignante (VRC)		
	VME Fraction respirable.	5 mg/m ³	01 2008	INRS (FR)
		Valeur réglementaire contraignante (VRC)		

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation par aspiration du poste de travail lorsque le produit en vrac est manipulé.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains : Matériel: Gants en caoutchouc

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins: Tablier Bottes Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.



Virkon®

Version 2.0

Date de révision 17.09.2010

Réf.130000032545

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : poudre,
Couleur : rose clair,
Odeur : de citron,
pH : 2,4 - 2,7
Point d'éclair : n'a pas de point d'éclair
Densité relative : 1,07
Hydrosolubilité : 65 g/l à 20 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.
Matières à éviter : Des bases fortes, Des matières combustibles
Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de soufre, Chlore, L'oxygène
Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions recommandées de stockage.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale : DL50/ rat: 4 123 mg/kgMéthode: OCDE Ligne directrice 401
Toxicité aiguë par voie orale
• DL50/ rat : 500 mg/kg
Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium
Toxicité aiguë par inhalation : CL50/ 4 h / rat : 3,7 mg/l
Toxicité aiguë par inhalation
• CL50/ 4 h/ rat : > 5 mg/l
Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium



Virkon®

Version 2.0

Date de révision 17.09.2010

Réf.130000032545

Toxicité aiguë par voie cutanée

• DL50/ rat : > 2 000 mg/kg

Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium
Irritation de la peau

: Résultat: irritation modérée de la peau Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Irritation de la peau

• Classification: Provoque des brûlures. Résultat: Corrosif

Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium

Irritation des yeux

• Classification: Provoque des brûlures. Résultat: Corrosif

Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium
Sensibilisation

: cochon d'Inde Résultat: Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau. Méthode: Buehler Test

cochon d'Inde Résultat: Le test du patch sur des volontaires humains n'a pas révélé de propriétés sensibilisantes. Méthode: Essai de Maximalisation

Sensibilisation

• cochon d'Inde Classification: Pas un sensibilisant de la peau. Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Il y a des rapports rares ou peu concluants de sensibilisation de la peau chez l'homme.

Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium

Toxicité à dose répétée

• Sodium toluenesulfonate : Oral(e) rat
On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Biodégradabilité : Devrait être biodégradable

Toxicité pour le poisson

• CL50 / 96 h/ Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) : 53 mg/l

Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium

Toxicité pour les algues

• / CE50r/ 72 h/ Algues: > 1 mg/l

Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium

Toxicité aquatique

• / CE50/ 48 h/ Daphnie: 3,5 mg/l

Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium



Virkon®

Version 2.0

Date de révision 17.09.2010

Réf.130000032545

sulfate) de pentapotassium

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Produit : Eliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
- Emballages contaminés : Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Autres informations : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

- Symbole(s) : Xi Irritant
- Phrase(s) R : R38 Irritant pour la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R52 Nocif pour les organismes aquatiques.
- Phrase(s) S : S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
S22 Ne pas respirer les poussières.
S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- Composants sensibilisants contient:
Peroxydisulfate de dipotassium
Peut produire une réaction allergique.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

- R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R34 Provoque des brûlures.



Virkon®

Version 2.0

Date de révision 17.09.2010

Réf.130000032545

R36	Irritant pour les yeux.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R52	Nocif pour les organismes aquatiques.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie.